

Définition de la filière Licence d'éducation :

Une filière du cycle Licence d'Education est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.

La filière peut comporter des parcours de formation.

La filière peut faire l'objet d'une formation par alternance entre l'université et les établissements scolaires partenaires.

Durée du cycle Licence d'éducation :

Le cycle de la Licence d'Education comprend six semestres dont les quatre premiers sont consacrés au DEUG, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur fixant la vocation des établissements universitaires, les cycles des études supérieures ainsi que les diplômes nationaux correspondants.

Année universitaire :

L'année universitaire est composée de deux semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignements et d'évaluation.

Organisation d'une filière Licence d'éducation :

Une filière du cycle Licence d'Education comporte six semestres organisés comme suit :

-Les deux premiers sont des semestres de base. Chacun de ces deux semestres comporte sept modules, avec un volume horaire global semestriel de 350 h d'enseignement et d'évaluation.

-Les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e semestres comportent chacun six modules avec un volume horaire global semestriel de 300h d'enseignement et d'évaluation. Ils sont organisés comme suit :

-les 3^e et 4^e semestres sont des semestres de détermination pour le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) ;

-les 5^e et 6^e semestres sont des semestres d'approfondissement et/ou de Spécialisation adaptés au profil de la Licence d'éducation.

Une filière du cycle Licence d'Education comporte 38 modules. Ces modules sont de deux types :

-Les **modules disciplinaires**, y compris le Stage d'immersion, reflétant le caractère de la filière (mono disciplinaire, bi disciplinaire ou multi disciplinaire).

-Les **modules métiers** qui peuvent comporter des enseignements de didactique, de psychologie de l'éducation, TICE, etc. ainsi que les modules de langue, de Communication, de techniques d'animation, de gestion de projets éducatifs et d'Entrepreneuriat.

Le volume horaire global de la filière est de 1 900 h.

Conditions d'accès :

L'accès au premier semestre des formations de la Licence d'Education a lieu par voie de sélection sur dossier suivi d'un entretien oral. La sélection est ouverte aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent et satisfaisant les critères d'admission prévus dans le descriptif de la filière accréditée.

Les modalités d'organisation du processus d'admission sont fixées dans le descriptif de la filière.

L'accès aux formations du cycle de la Licence d'éducation peut se faire au niveau du semestre 3 pour les étudiants disposant des prérequis relatifs à ce semestre. L'admission se fait sur concours dont les modalités sont précisées dans le descriptif de la filière.

L'inscription aux modules d'un semestre du cycle de la licence nécessite la satisfaction de prérequis de ces modules, spécifiés dans leurs descriptifs correspondants.

Passerelles :

L'accès à une filière d'éducation peut se faire par voie de passerelles à partir de troisième semestre selon les conditions et modalités fixées au niveau du descriptif de la filière.

Stage d'immersion :

Le **Stage d'immersion** est obligatoire au cours du 5^e et du 6^e semestre. Il est équivalent à deux modules à raison d'un module par semestre. Il se déroule dans les établissements scolaires partenaires et donne lieu à des activités :

- d'observation de classes ;
- de prise en charge partielle des classes ;
- de gestion administrative ;
- de soutien éducatif aux apprenants (soutien scolaire, vie scolaire, ...).

Le stage d'immersion doit être co-encadré par un enseignant de l'établissement scolaire d'accueil. Le stage d'immersion doit faire l'objet d'un rapport.

Le stage d'immersion fait l'objet d'une évaluation dont les modalités sont fixées au niveau du descriptif de la filière.

Définition, caractéristiques et modes d'enseignement du module :

Le module est l'unité fondamentale du système de formation constitué de un ou deux éléments de module.

Il peut être dispensé sous l'une ou plusieurs formes parmi les suivantes :

- cours magistral ;
- travaux dirigés ;
- travaux pratiques ;
- activités pratiques de terrain ;
- projet ou stage.

Les travaux dirigés et travaux pratiques sont obligatoires dans les modules disciplinaires, hors stage d'immersion, quand la nature disciplinaire de ces modules les exige.

Un module peut être enseigné dans une ou plusieurs langues.

Un module peut être enseigné en présentiel, à distance ou en mode hybride, conformément aux dispositions définies dans le descriptif du module. L'évaluation doit obligatoirement se faire en présentiel.

Intitulé d'un module :

L'intitulé d'un module reflète son contenu et ses objectifs.

Volume horaire d'un module :

Un module est enseigné et évalué durant un seul semestre et correspond à un volume horaire de 50 heures d'enseignement et d'évaluation.

Les travaux pratiques, hors stage d'immersion, constituent 20% au minimum du volume horaire global du module nécessitant des travaux pratiques.

Durée d'une activité pratique :

La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 8 et 15 jours ouvrables.

Les activités pratiques sont différentes des travaux pratiques, elles consistent en travaux de terrain ou projet ou stage.

Evaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme d'un examen écrit de fin de semestre. Outre cet examen de fin de semestre, des contrôles continus peuvent être organisés tout au long du semestre sous forme de tests, d'épreuves orales, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle fixé dans le descriptif du module.

Les modes d'évaluation des connaissances et la nature des contrôles de connaissances sont adaptés à la nature des modules et des semestres et aux spécificités des filières.

Note du module :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des connaissances du module, conformément aux modalités prévues dans le descriptif du module.

Validation ou acquisition d'un module :

Un module est acquis soit par validation soit par compensation :

- Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10/20
- Un module est acquis par compensation, si l'étudiant valide le semestre dont fait partie ce module, conformément à la norme « validation des semestres ».

Contrôle de rattrapage :

L'étudiant n'ayant pas validé des modules peut être autorisé à passer un contrôle de rattrapage dans chacun des modules concernés, selon les modalités fixées au niveau de l'université. Le contrôle de rattrapage s'effectue selon les mêmes modalités que l'examen de fin de semestre.

Un module validé est définitivement acquis et ne peut faire l'objet d'un examen de rattrapage.

L'étudiant ayant passé un examen de rattrapage dans un module garde pour ce module la note supérieure obtenue avant et après rattrapage.

Validation des semestres :

Un semestre de la Licence est validé si la moyenne des notes obtenues dans les modules du semestre est au moins égale à 10/20 et si aucune note de l'un de ces modules n'est inférieure à 5/20.

Les étudiants n'ayant pas validé un semestre conformément au premier paragraphe de cette norme, peuvent valider ce semestre par compensation entre les semestres S1 et S2, ou S3 et S4 ou S5 et S6, si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- la moyenne des notes obtenues dans les deux semestres concernés est supérieure ou égale à 10/20 ;
- aucune note de module des semestres concernés n'est inférieure à 5/20.

Réinscription à un module non validé :

L'étudiant peut se réinscrire une fois à un module non validé. Il peut bénéficier d'une dérogation octroyée par le Coordonnateur de la

filière, pour une deuxième réinscription. A titre exceptionnel, une troisième et dernière réinscription peut lui être accordée par le président de l'université d'attache de la filière.

Les modalités de réinscription aux modules non validés sont adoptées par le conseil de l'université et porté à la connaissance des étudiants.

Validation de la filière :

Une filière du cycle de la Licence est validée si l'une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Validation de tous les modules
- Validation de tous les semestres

Une filière validée donne droit au Diplôme de la Licence d'Education.

Le Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) peut être délivré à la demande des intéressés ayant validé les quatre premiers semestres de la filière correspondant.

Mentions des diplômes :

Le diplôme de la licence d'Education est délivré avec l'une des mentions suivantes :

- « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16/20 ;
- « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
- « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
- « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10/20 et inférieure à 12/20.



Université Moulay Ismaïl,
Présidence, Marjane 2, BP:298, Meknes, MAROC
Tél : 05 35 46 73 06 / 05 35 46 73 07
Fax : 05 35 46 73 05
E-mail : presidence@umi.ac.ma

Les diplômes délivrés par l'UMI

L
E

Licence d'Éducation